

EGAUX AU TRAVAIL, LIBRES DANS LES ÉTUDES, SOLIDAIRES DANS NOS VIES !

Union nationale
Sud
étudiant

www.sud-etudiant.org

Les parcours universitaires sont de plus en plus professionnalisés pour répondre aux « exigences » du capitalisme libéral. Ainsi les études doivent être les plus courtes possibles, afin que nous, jeunes travailleurs en formation, ne coûtions pas trop cher.

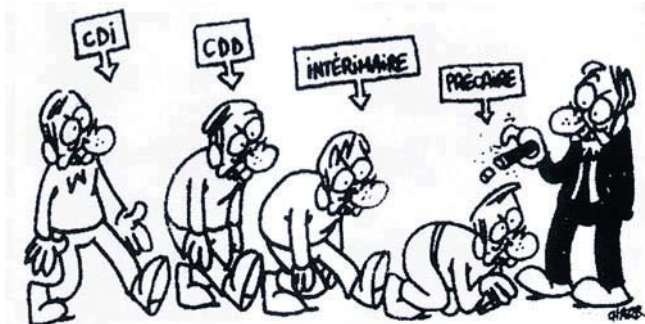
Les étudiant-es doivent effectuer de nombreux stages à travers les filières professionnalisantes (domaine médico-social, IUT, BTS), mais aussi au cours d'un cursus universitaire, et avec l'apparition malgré nos luttes passées de licences professionnelles orientées spécifiquement vers des entreprises privées (par exemple, création d'une licence « Eurodisney » à Marne la Vallée). Depuis octobre, de nombreux stagiaires se sont mobilisés au sein du collectif « Génération précaire » pour revendiquer une rémunération des stages et une reconnaissance financière et statutaire des stagiaires.

En théorie, le stagiaire ne bénéficie pas du statut de travailleur, l'employeur-se ne peut exiger de lui un travail productif, il n'y a pas obligation de rémunération, et quand une indemnité est versée elle ne dépasse généralement pas 30% du SMIC, car au-delà l'employeur-se est tenu de payer des cotisations sociales.

En pratique, la nature des stages est très hétérogène, allant du stage de découverte en début de formation, au stage pratique (exercice d'une activité salariale sans rémunération).

Les stagiaires sont souvent victimes de pressions morales dans leurs activités. Il arrive également dans les faits qu'ils remplacent une activité normalement occupée par un salarié, ce qui revient à de l'exploitation pure et simple.

Compte tenu de l'hétérogénéité des situations peut-on



prôner une rémunération systématique des stages ? Si la question de la rémunération se pose, c'est plutôt du fait de la situation précaire de nombreux étudiants.

Les stages, souvent à temps plein, limitent la possibilité d'avoir une activité normalement rémunérée, alors que la moitié des étudiants sont obligés de travailler pour payer leurs études.

La rémunération du stage représenterait alors un palliatif au manque de moyens financiers des étudiants. Cependant cette idée est à prendre avec précaution dans la mesure où elle tendrait à officialiser l'exploitation des stagiaires, une production pouvant être exigée en échange de cette rémunération.

Le véritable enjeu est de permettre aux étudiants d'être autonomes financièrement, premier pas vers l'émancipation matérielle et morale. Sans obligation de travailler, ils pourront se consacrer pleinement à leurs études.

Un salaire social pour la jeunesse :

Les étudiant-es sont des travailleur-es intellectuel-es en formation pour lesquels une rémunération est légitime. Le salaire social consiste à prélever une cotisation sur le salaire brut des travailleurs dans le cadre des charges salariales, afin de reverser aux étudiants un salaire équivalent au SMIC. Il s'agit d'un système de solidarité intergénérationnel comparable à celui des retraites. Cela permettrait à tous les étudiant-es de poursuivre leurs études quelle qu'en soit la forme, stagiaire ou non, sans avoir à se soucier de problèmes matériels. Des études montrent que la mise en place du salaire social ne reviendrait qu'à 1,57 % du PIB pour 2 millions d'étudiants.

LES ÉTUDIANT-ES STAGIAIRES BÉNÉFICIAIRES DU SALAIRE SOCIAL POURRAIENT ALORS DÉVELOPPER DE RÉELS LIENS INTERPROFESSIONNELS ET SOLIDAIRES AVEC LEURS COLLÈGUES, SUR UN PIED D'ÉGALITÉ